

Arrêté du Maire n° 152/2024 portant sur le nouveau règlement intérieur de la médiathèque

LE MAIRE DE LA MONTAGNE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

VU la Loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique ;

VU la Délibération n° 14 portant sur la modification du règlement intérieur de la médiathèque du Conseil municipal du 10 juillet 2020 ;

VU la Délibération n° 14 portant sur le cadre de la médiathèque du Conseil municipal du 6 juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT que le nouveau règlement intérieur de la médiathèque est nécessaire au vu du cadre de la médiathèque posé au conseil municipal du 6 juillet 2023 ;

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1^{er} : Le nouveau règlement intérieur de la médiathèque entre en vigueur le 1^{er} septembre 2025 ;

ARTICLE 2 : Le règlement intérieur de la médiathèque est annexé à l'arrêté ;

ARTICLE 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une copie sera transmise à Monsieur le Préfet.

Fait à La Montagne, le **18 JUIL. 2025**

Le Maire,

Fabien GRACIA

Par délégation Valérie LE TROUHER

Adjointe aux CultureS

Transmis en préfecture le **18 JUIL. 2025**

Mise en ligne le **18 JUIL. 2025**

Notifié le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

